

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Corrèze

COMMUNE de MARCILLAC LA CROISILLE

L'an **deux mil dix sept, le cinq octobre**, à **20h00**, le Conseil Municipal de la commune de **MARCILLAC LA CROISILLE**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Jean Louis BACHELLERIE**.

Étaient présents : M. Jean Louis BACHELLERIE, Mme Agnès AUDEGUIL, M. Pascal VEYSSIERE, M. Guy NARD, M. Frédéric RATELADE, M. Hervé SAIGNE, Mme Joëlle CHAULET, M. Jean Luc MAZENOUX, Mme Marie-Agnès ACKER, M. Nicolas FAUGERAS, Mme Danielle TABASTE, Mme Sandrine LECOCCQ.

Étaient absents excusés : Mme Muriel THIERARD, Mme Raymonde ESPINET.

Étaient absents non excusés : -

Procurations : Mme Muriel THIERARD en faveur de Mme Danielle TABASTE, Mme Raymonde ESPINET en faveur de M. Pascal VEYSSIERE.

Secrétaire : Mme Danielle TABASTE.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2017-054 : Restructuration accueil Mairie: choix des entreprises

Monsieur le Maire donne lecture des résultats de la commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le 11 septembre 2017, concernant la restructuration de la mairie.

N°	Titre du Lot	Entreprises (Mieux- disante ou titulaire)	Offre Vérifiée H.T €	Estimation H.T €
1	Démolition - Gros- Oeuvre	Martinie et Fils SAS	17 460,21	23 040,00
2	Menuiseries Extérieures - Serrurerie	SAS Chèze Christian	20 000,00	15 260,00
3	Menuiseries Intérieures	Brindel- Pelissier	11 920,00	14 860,00
4	Platerie - Peinture	Goursat et Fils	21 218,02	29 430,00
5	Carrelage - Faïence - Revêtement de sol	Teknisols	4 802,67	8 410,00
6	Électricité	Engie Ineo	13 109,16	15 000,00
7	Plomberie - Ventilation	Sarl Bachellerie	6 650,00	6 800,00
TOTAL H.T en €			95 160,69	112 800,00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- Valide le choix des entreprises retenues par la commission d'appel d'offres
- Donne tous pouvoirs et signature à M. le Maire pour mener à bien cette affaire.

14 VOTANTS
14 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2017-055 : Voirie 2018: demande de subvention: Conseil Départemental V.C n°1 (4ème tranche)

M. le Maire rappelle la nécessité de poursuivre le renforcement de la voirie communale.

Des dégradations importantes se font connaitre sur la voie communale n° 1.

Afin de permettre la circulation des usagers en toute sécurité, il est décidé de procéder à la réfection de ces chaussées.

Il informe le conseil municipal de la possibilité d'obtenir une subvention du Conseil Départemental au taux de 40% pour la V.C n° 1 (4ème tranche).

Le Maire propose donc d'établir une demande de subvention :

Concernant la voie communale n° 1, les travaux s'élèvent à 50 000,00 € H.T.

Le Conseil Municipal sollicite du Conseil Départemental de la Corrèze une subvention au taux de 40%, dont le financement est envisagé de cette manière :

• Coût H.T	50 000,00
• Subvention Conseil Départemental (40%)	20 000,00
• Charge Commune	30 000,00
• T.V.A (20%)	10 000,00
• Total T.T.C	60 000,00

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- autorisent, M. le Maire à déposer un dossier de demande de subvention concernant la voie communale N°1 auprès du Conseil Départemental.
- donne tous pouvoirs et signature à M. le Maire pour mener ce projet.

14 VOTANTS
14 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2017-056 : Voirie 2018: demande de subvention Etat (DETR) V.C n° 18

M. le Maire rappelle la nécessité de poursuivre le renforcement de la voirie communale.

Des dégradations importantes se font connaitre sur la voie communale n° 18.

Afin de permettre la circulation des usagers en toute sécurité, il est décidé de procéder à la réfection de ces chaussées.

Il informe le conseil municipal de la possibilité d'obtenir de l'État, une subvention au titre de la DETR, au taux de 32 %, pour la V.C n° 18.

Le Maire propose donc d'établir une demande de subvention :

- auprès des services de l'Etat dans le cadre de la D.E.T.R, concernant la voie communale n° 18. La réfection de la voie communale n° 18 est évaluée à 50 000,00 H.T.

Le Conseil Municipal sollicite de Monsieur le Préfet de la Corrèze une subvention de l'état au titre de la D.E.T.R dans le cadre des travaux issus d'une programmation par la collectivité au taux minoré de 32%.

Le financement nécessaire à la réalisation de ces travaux est envisagé de la manière suivante :

• Coût H.T	50 000,00 €
• Subvention D.E.T.R (32%)	16 000,00 €
• Charge commune	34 000,00 €
• T.V.A (20%)	10 000,00 €
• Total T.T.C	60 000,00 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- autorisent, M. le Maire à déposer un dossier de demande de subvention concernant la voie communale n° 18 auprès des services de l'Etat.
- donnent tous pouvoirs et signature à M. le Maire pour mener à bien ce projet.

14 VOTANTS

14 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2017-057 : Proposition d'achat de terrains

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la possibilité pour la Commune d'acquérir un terrain, parcelle AN 192 et 193, propriété de Madame De Torcy Christine pour la somme de 20 000,00€.

Après en avoir délibéré; le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- Accepte la proposition de Madame De Torcy pour l'acquisition des parcelles AN 192- 193, d'une surface de 10 160m² pour la somme de 20 000,00 €.
- Donne tous pouvoirs et signature à M. le Maire, afin de mener à bien cette vente.

14 VOTANTS

14 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2017-058 : Signature du bail emphytéotique avec la société SAS Ozelair

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que dans le cadre de la signature du bail emphytéotique avec la société SAS Ozelair, il est nécessaire de donner délégation de pouvoir de signature, à un clerc de notaire de l'étude SCP Gayout Lecompte Rochereau (41100 Vendôme).

Le Maire demande au Conseil Municipal:

- d'autoriser la signature du bail emphytéotique concernant le terrain sur la commune cadastré section B 630.
- de donner délégation de pouvoir de signature à un clerc de notaire de l'étude de SCP Gayout Lecompte Rochereau(41100 Vendôme) afin de représenter la commune en lieu et place.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- autorise la signature bail emphytéotique avec la société Sas Ozelair, concernant le terrain sur la commune cadastré section B 630

- donne délégation de pouvoir de signature à un clerc de notaire de l'étude SCP Gayout Lecompte Rochereau (41100 Vendôme) afin de représenter la commune en lieu et place.

14 VOTANTS
14 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2017-059 : Fixation des tarifs: Bâtiments communaux

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de la nécessité de fixer un prix de location au mètre carré, pour le bâtiment photovoltaïque, situé zone de Bellevue , en vue de la location possible à des artisans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré:

- Fixe la location à 1 € le mètre carré, étant entendu que la location ne peut- être acceptée pour le stockage (bateaux....)

14 VOTANTS
14 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2017-060 : Remboursement du prêt F.F.N

Suite à la coupe d'éclaircissement concernant les sectionnaux de Meyrignac d'une valeur estimée à 20 000,00€.

Monsieur le Maire propose de rembourser le prêt F.F.N (Fond Forestier National), d'un montant de 18 000,00€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- Accepte la proposition de Monsieur le Maire

14 VOTANTS
14 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2017-061 : Mise à jour du tableau des emplois

Le Maire, rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal, compte tenu des nécessités des services, de modifier le tableau des emplois.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 08/12/2016;

Considérant qu'un poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à temps complet doit être créé pour permettre la nomination d'un agent, adjoint d'animation titulaire, inscrit sur liste d'aptitude dans le cadre de la procédure des avancements de grades;

Considérant que les missions de la fiche de poste de l'agent sont en conformité avec des fonctions du cadre d'emplois des adjoints d'animation principal de 2^{ème} classe ;

Considérant qu'un poste d'agent de maîtrise principal à temps complet doit être créé pour permettre la nomination d'un agent, agent de maîtrise titulaire, inscrit sur liste d'aptitude dans le cadre de la procédure des avancements de grades;

Considérant que les missions de la fiche de poste de l'agent sont en conformité avec des fonctions du cadre d'emplois des agents de maîtrise principal;

Considérant la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs conformément au PPCR (parcours professionnel, carrières et rémunération) suite au changement de dénomination de certains grades de catégorie C ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Maire à créer un poste d'adjoint d'animation principal de 2ème classe à temps complet suite à l'avancement de grade,
- d'autoriser Monsieur le Maire à créer un poste d'agent de maîtrise principal à temps complet suite à l'avancement de grade,
- d'autoriser Monsieur le Maire à modifier le tableau des effectifs conformément au PPCR comme suit :

ANCIENS GRADES	NOUVEAUX GRADES	DURÉE DU TEMPS DE TRAVAIL	STATUT	ANCIEN EFFECTIF	NOUVEL EFFECTIF
<i>Agent de maîtrise</i>	Agent de maîtrise principal	35 h / Hebdo	Titulaire	1	1
<i>Adjoint Technique Principal de 2ème classe</i>	Adjoint Technique Principal de 2ème classe (échelle C2)	35 h / Hebdo	Titulaire	1	1
<i>Adjoint Technique de 2ème classe</i>	Adjoint Technique (échelle C1)	35 h / Hebdo	Titulaire	4	4
<i>Adjoint Technique de 2ème classe</i>	Adjoint Technique (échelle C1)	4 h / Hebdo	Titulaire	1	1
Adjoint Technique	Adjoint Technique (échelle C1)	10 h / Hebdo	Contractuel	1	1
Adjoint d'animation	Adjoint d'animation principal de 2ème classe	35 h / Hebdo	Titulaire	1	1
Adjoint d'animation de 1ère classe	Adjoint d'animation principal de 2ème classe	35 h / Hebdo	Titulaire	1	1
Adjoint administratif principal de 1ère classe	Adjoint administratif principal de 1ère classe (échelle C3)	17 h / Hebdo	Titulaire	1	1
Adjoint Administratif 2ème classe	Adjoint Administratif (échelle C1)	35 h / Hebdo	Titulaire	1	1

14 VOTANTS
 14 POUR
 0 CONTRE
 0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2017-062 : Convention de mise à disposition de personnel intercommunal

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une convention a été signée en 2015 avec la communauté de communes du Ventadour afin de mettre en place les activités préscolaires.

Pour l'année scolaire 2017-2018, il a été décidé avec la communauté de communes de mettre à nouveau du personnel la communauté de communes à disposition auprès de la mairie, afin de proposer des activités périscolaires à l'école de Marcillac la Croisille.

Pour ce faire, une convention de mise à disposition du personnel de la communauté de communes auprès de la mairie doit être signée. Elle définit notamment les obligations des deux collectivités ainsi que les conditions de remboursement par la mairie de Marcillac la Croisille du personnel mis à disposition.

Cette convention est signée pour une durée d'un an soit du 1er septembre 2017 au 7 juillet 2018.

Le Maire demande au conseil municipal:

- De valider la convention à intervenir
- De l'autoriser à signer la convention de mise à disposition de personnel

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- valide, la convention
- autorise, M. le Maire à signer cette convention.

14 VOTANTS
14 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2017-063 : Demande de subvention

Monsieur le Maire informe l'assemblée, que l'association "Léz Arts et Salamandre" organise une manifestation sur la commune et souhaite obtenir une subvention de 600€.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, accorde la subvention d'un montant de 600 € à l'association "Léz Arts et Salamandre".

14 VOTANTS
14 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2017-064 : Classe de Mer à l'île d'Oléron

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Madame Don, enseignante en classe de CE1- CE2 concernant un projet de classe de mer à l'île d'Oléron au printemps 2018.

Pour mener à bien ce projet, Monsieur Don demande au conseil municipal une aide financière pour les 14 enfants concernés sur la commune.

Le coût total du séjour s'élèverait à 2 415,00€.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal accordent à l'unanimité l'aide financière demandée.

14 VOTANTS
14 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

INFORMATION : Questions Diverses

Néant.

INFORMATION : Information

- Monsieur le Maire rappelle que le repas de la Commune aura lieu le 16 décembre 2017.
- Un chantier "école" aura lieu dans les locaux de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement, en vue de son éventuel extension.
- La signature avec la société Aquadis Loisirs concernant la vente du camping a eu lieu au mois de septembre 2017.
- Suite aux différentes inondations, la toiture de l'école a été refaite cet été à la charge de l'assurance.
- Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la fréquentation estivale 2017 à l'Office du Tourisme

Demandes fréquentes	Points Positifs	La Saison en Chiffre
- Les fiches randonnées sont obsolètes, une mise à jour de celles-ci serait souhaitable	- La carte de la commune est pratique, elle a été très demandée	Accueil de 448 personnes à l'office (-9% par rapport à 2016)
- Vérification des balisages et entretiens des chemins de randonnées	- Le lac et ses abords sont agréables	32 touristes étrangers
- Nombreuses demandes de pensions nocturnes pour les camping- cars	- Très bons retours sur les restaurants de la Commune	9 produits Marcillac la croisille vendus à l'office

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h45.

La Secrétaire,

Le Maire,

Les Membres,